

(1)

(N° 80.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 28 JANVIER 1857.

Budget des dépenses de la Chambre des Représentants,
pour l'exercice 1858.

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION DE COMPTABILITÉ (1), PAR M. DE PERCEVAL.

MESSIEURS,

Aux termes de l'article 83 du règlement, la commission de comptabilité a procédé à la vérification et à l'apurement des comptes du Budget de la Chambre des Représentants, pour l'exercice 1855.

Voici le résultat de son examen :

Le chiffre de ce Budget a été fixé, dans le comité secret du 25 février 1854, à la somme de fr.	448,550 »
Les dépenses se sont élevées à	446,330 93
L'excédant est donc de fr.	2,219 07
crédit qu'il y a lieu d'annuler comme excédant les besoins de l'exercice.	
En ajoutant à cette somme celle de fr. 2,539 68 c ^s , montant d'indemnités qui n'ont pas été touchées et que la questure a fait annuler fr.	2,539 68
L'excédant des crédits sur les dépenses est de fr.	4,758 75

(1) La commission est composée de MM. DE NAEYER, *président*, JULLIOT, RODENBACH, TREMOURoux, MATTHIEU, DE PERCEVAL et VERNEIRE.

La commission s'étant assurée de la régularité des dépenses par la vérification des pièces justificatives annexées à l'état récapitulatif, a revêtu les comptes de son approbation.

Une proposition est faite par la questure à l'effet d'accorder aux employés de la Chambre, ainsi que cela a été fait pour les employés du Sénat, une rémunération extraordinaire en raison du service spécial et exceptionnel qui leur a été imposé à l'occasion des fêtes de juillet.

Votre commission reconnaissant que les motifs invoqués à l'appui de cette proposition sont de nature à la faire accueillir, est unanime pour vous en proposer l'adoption.

Cette rémunération se décompose comme suit :

Commis-greffier	fr. 800
1 ^{er} commis	300
2 ^{me} commis.	500
Huissier-chef	250
1 ^{er} huissier de salle	200
2 ^{me} huissier de salle	200
8 messagers.	200 chacun.
Mécanicien-chauffeur.	75
Boute-feu	75
4 femmes de peine	50 chacune.

Le montant de cette dépense sera couvert au moyen des ressources disponibles sur le Budget de 1856.

Passant ensuite à l'examen du projet de Budget soumis par la questure pour 1858, la commission l'adopte sans observation tel qu'il se trouve annexé au présent rapport.

Les chiffres qui y figurent sont exactement les mêmes que ceux votés par la Chambre pour le Budget de 1857; ils sont reconnus indispensables pour assurer les divers services qu'ils concernent.

La commission, à l'unanimité, a l'honneur de vous en proposer l'adoption.

Le Rapporteur,

ARMAND DE PERCEVAL.

Le Président,

J.-G. DE NAEYER.



ANNEXE.

PROJET DE BUDGET POUR 1858.

N° D'ORDRE.	NATURE DE LA DÉPENSE. →	CRÉDITS alloués pour 1857.	CRÉDITS demandés par la questure, pour 1858.	CRÉDITS adoptés par la commission de comptabilité.
1	Indemnité des Représentants	517,000 *	517,000 *	517,000 *
2	Traitement du greffier	5,000 *	5,000 *	5,000 *
3	Id. des sténographes	26,000 *	26,000 *	26,000 *
4	Id. des employés	28,650 *	28,650 *	28,650 *
5	Salaire des gens de peine	2,950 *	2,950 *	2,950 *
6	Achat de livres et de documents utiles aux travaux de la Chambre.	5,000 *	5,000 *	5,000 *
7	Impressions pour le service de la Chambre	57,000 *	57,000 *	57,000 *
8	Fournitures de bureau, chauffage, éclairage, ameuble- ment, entretien des bâtiments, reliures, menues dé- penses	50,000 *	50,000 *	50,000 *
TOTAUX. fr.		451,600 *	451,600 *	451,600 *